



Nippon annonce la clôture d'une deuxième tranche finale de ses placements privés combinés en dollars et accréditifs

Brossard (Québec), le 31 décembre 2020 Ressources Nippon Dragon Inc. («Nippon» ou «NDR» (symbole TSX-V: NIP), est heureuse d'annoncer qu'à la suite des communiqués de presse datés du 18 décembre 2019 et du 23 décembre 2020, il a clôturé la deuxième et dernière tranche de son placement privé sans courtier annoncé précédemment. À la suite de cette clôture finale, la société a levé un total de 325 000 \$ par l'émission de 4,500,000 d'unités FT de la société au prix de 0,05 \$ l'unité et par l'émission de 2,000,000 d'unités HD de la société au prix de 0,05 \$ par l'unité qui, une fois combiné avec le 1 599 000 \$ provenant de la clôture initiale le 23 décembre 2019 complète le placement pour un total brut de 1 924 000 \$.

Chaque unité FT est composée d'une (1) action ordinaire de la société qui est qualifiée d'«action ordinaire accréditive» (une «action FT») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un «Bon de souscription d'unité FT»), chaque bon de souscription d'unité FT donnant le droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de la société au prix de 0,075 \$ l'action pendant une période de vingt-quatre (24) mois suivant la clôture du placement.

Chaque unité HD est composée d'une (1) action ordinaire de la société et d'un (1) bon de souscription d'actions ordinaires (chacun un «bon de souscription d'unité»), chaque bon de souscription d'unité permettant à son porteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de la société au prix de 0,075 \$ l'action pendant une période de vingt-quatre (24) mois suivant la clôture du placement.

Le produit de la vente des parts HD sera utilisé aux fins de l'entreprise et du fonds de roulement général. Le produit de l'émission des parts de FT sera utilisé pour l'exploration sur les propriétés de la société situées dans la province de Québec.

Dans le cadre du placement, la société a payé des honoraires d'intermédiaire totalisant 85 050,00 \$ et a émis un total de 1 701 000 bons de souscription non transférables (chacun, un «bon de souscription de courtier»). Chaque bon de souscription de courtier donne à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la société au prix d'exercice de 0,05 \$ l'action pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement.

Tous les titres émis dans le cadre de l'Offre sont soumis à une période de détention statutaire de quatre mois plus un jour. Le placement demeure assujéti à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

Des initiés de la société ont souscrit un total de 400 000 unités accréditives aux termes du placement pour un produit brut de 20 000 \$. La transaction constitue une transaction entre parties liées au sens de l'instrument multilatéral 61-101 («MI 61-101»). La Société se fonde sur les exemptions des exigences d'évaluation et d'approbation des actionnaires minoritaires du MI 61-101 contenues dans les sections 5.5 (b) et 5.7 (1) (a) du MI 61-101, comme la juste valeur marchande de la participation dans l'Offre de l'initié ne dépasse pas 25% de la capitalisation boursière de la Société, telle que déterminée conformément au MI 61-101. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important concernant l'opération entre apparentés au moins 21 jours avant la clôture de l'Offre, car les détails de la participation des initiés de la Société n'avaient pas été confirmés à ce moment.

A propos de Nippon

Nippon est actif en exploration et dans le développement de ressources aurifères au Québec. L'entreprise détient deux propriétés aurifères, Rocmec 1 avec ressources reconnues selon le Règlement NI-43 101 et Denain. L'entreprise détient aussi une licence exclusive pour l'utilisation de la fragmentation thermique.

Sa stratégie de croissance repose sur :

- Le développement de ses gisements aurifères avec l'objectif de générer des revenus de ses opérations;
- L'accroissement de la valeur de ses actifs miniers en priorisant de façon agressive l'exploration et la mise en valeur et
- La commercialisation et l'utilisation de sa technologie de fragmentation thermique.

Pour de plus amples informations :

John Stella, , Relations aux investisseurs

(514) 718-7976 jstella@nippondragon.com

Jean-Yves Therien, Président et Chef de la Direction par intérim (450) 510-4442 jytherien@nippondragon.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Le présent communiqué peut contenir de l'information prospective. Tous les énoncés inclus dans les présentes qui ne sont pas des données historiques constituent de l'information prospective et cette information comporte des risques et des incertitudes de divers types. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte et les résultats réels et les événements futurs pourraient être très différents de ceux qui y sont prévus. Une description des hypothèses utilisées pour rédiger cette information prospective et une description des facteurs de risque qui peuvent faire en sorte que les résultats réels soient très différents de l'information prospective figurent dans des documents d'information continue de Nippon déposés sur le site internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Nippon ne s'engage pas à mettre à jour l'information prospective, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Ressources Nippon Dragon Resources Inc. 7055 boul. Taschereau, suite 500 Brossard (Québec) J4Z 1A7

Tél: (450) 510-4442 www.nippondragon.com